

Bon nombre d'entreprises souhaitent donc développer leurs achats au secteur protégé et adapté pour satisfaire leur obligation plutôt que de recourir uniquement au recrutement direct ; d'où une augmentation très sensible des montants engagés dans ce type de contractualisation.

En conséquence, l'introduction dans les marchés négociés avec des prestataires de clauses de cotraitance avec le secteur protégé ou adapté, pour tout ou partie de la prestation, se développe : l'entreprise souhaite simplifier sa collaboration avec les Esat/EA en s'appuyant sur des prestataires intermédiaires et ces derniers ont le souhait de s'appuyer sur la construction de ce type de partenariat pour répondre à la demande de leurs clients.

L'entreprise donneuse d'ordres s'affranchit de la recherche des Esat/EA, du suivi de leur prestation mais désire tout autant en récupérer les unités bénéficiaires correspondant aux prestations effectuées.

Pour le secteur du travail protégé et adapté, c'est l'opportunité de développer des activités qui répondent aux besoins des entreprises tout en participant à l'autonomisation ou la professionnalisation des travailleurs handicapés qu'il accueille.

Le Club Handicap & Compétences fera paraître en fin d'année 2014 un guide expliquant ce qu'est la cotraitance, son intérêt, les précautions à prendre et les différentes étapes à suivre.

> Le manque de culture de l'expérimentation

En France, la culture de l'expérimentation n'est pas de règle. Une entreprise peut faire preuve de détermination, d'innovation et de créativité, mais elle se heurte souvent à la nécessité d'obtenir des assurances administratives, dérogations ou blanc-seing d'un si grand nombre d'organismes que son sens de l'initiative fait rapidement long feu. Il faut pourtant encourager ces expérimentations pour en tirer de vrais bilans. Ils peuvent être tant positifs car ils permettent d'ancrer, de reproduire, de partager voire de légiférer que négatifs, parce qu'ils évitent la reproduction d'erreurs déjà commises.

Joël Tronchon, directeur du Développement durable du Groupe SEB, s'indigne de ces freins administratifs et reporting excessifs « *qui nous obligent à submerger nos fournisseurs de nombreuses exigences réglementaires. Il faut veiller à simplifier les attentes et les outils de pilotage de la relation avec le fournisseur si nous voulons promouvoir les achats responsables, et bâtir des clauses sociales et des critères de sélection RSE clairs, avec un tronc commun qui évite de redéfinir à chaque fois les grilles d'analyse RSE pour chaque fournisseur.* »